



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00028

Numéro SIREN : 808 697 189

Nom ou dénomination : VISITATION HOSPITALITY

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2016 sous le numéro de dépôt 72796

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 19-07-2016

N° DE DEPOT : 2016R072796

N° GESTION : 2015B00028

N° SIREN : 808697189

DENOMINATION : VISITATION HOSPITALITY

ADRESSE : 94 rue de la Victoire 75009 Paris

DATE D'ACTE : 10-06-2016

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

VISITATION HOSPITALITY

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros

Siège social : 94, rue de la Victoire – 75009 Paris

808 697 189 R.C.S Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 JUIN 2016

Dissolution de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-248 et L. 227-1 du Code de commerce

[...]

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, statuant en la forme extraordinaire, après avoir lu le rapport du Président, délibérant en application des dispositions des articles L.225-248 et L.227-1 alinéa 3 du Code de commerce, et,

Après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015, faisant apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

Décide, sur proposition du Président, de poursuivre l'activité de la société, dont la situation devra être régularisée au plus tard lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le décembre 2018.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

[...]

Certifié conforme par le Président

